

## ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES A L'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL DE PROPETE

*Proposé par Be WaPP et Espace Environnement*  
Novembre 2023 – juin 2024

### Quel est le contexte général dans lequel s'inscrit la création d'un plan local de propreté ?

- Le Plan wallon des Déchets-Ressources (PWDR) a un cahier 5 dédié à la gestion de la propreté publique. La mesure n°24 du cahier 5 a notamment pour objectif d'encourager les autorités locales à développer **un plan local de propreté**.
- **L'Arrêté du Gouvernement wallon daté du 24 novembre 2022** présente les subventions en matière de gestion de la propreté publique. Dans la limite des budgets disponibles, chaque commune peut bénéficier, de manière cumulative :
  - 1° d'une subvention de 1.000 euros relative à la réalisation de quatre campagnes de mesure de la propreté étalées sur un an ;
  - **2° d'une subvention de 2.000 euros relative à l'élaboration d'un plan local de propreté ;**
  - 3° d'une subvention de 1.000 euros relative à la remise annuelle des indicateurs d'évaluation du plan local de propreté et à sa révision.
- Une **circulaire administrative interprétative** a été publiée par le Gouvernement wallon pour faciliter la compréhension de l'AGW du 24.11.22 par les communes.

### Pourquoi intensifier l'engagement d'une commune dans la gestion de la propreté publique ?

- Par la multitude d'acteurs qu'elle concerne et par ses impacts variés, la propreté publique représente **un enjeu sociétal** important qui mérite une réelle attention.
- La propreté publique fait partie des préoccupations majeures des citoyens. Elle conditionne le sentiment **de bien-être et de sécurité** dans les espaces de vie.
- La malpropreté impacte négativement **le cadre de vie, l'environnement, la santé et la salubrité publique**. Avoir une commune plus propre permet de limiter les pollutions des sols, de l'air et de l'eau ainsi que les risques qui y sont associés pour la santé humaine et celle des écosystèmes.

### Quels avantages une commune peut-elle tirer de l'élaboration d'un plan local de propreté ?

- L'élaboration d'un plan local de propreté permet à chaque commune de se doter d'une **vision stratégique**, adaptée à ses particularités territoriales, qui lui permettra d'atteindre une gestion plus efficace de la propreté publique.

- En s'engageant dans la rédaction d'un plan local de propreté, une commune démontre qu'elle accorde une importance particulière à la propreté publique. C'est **un message fort** transmis tant aux membres de son administration communale qu'aux citoyens, aux entreprises et aux associations du territoire.
- La méthodologie d'élaboration d'un plan local de propreté et le canevas de rédaction proposé permet à chaque commune de :
  - s'engager dans une **démarche transversale et concertée** entre les multiples intervenants et responsables de la propreté publique ;
  - entamer une **démarche « qualité »** basée sur l'évaluation continue et les retours d'expérience ;
  - mobiliser **tous les acteurs**, internes et externes impliqués, ... y compris les citoyens.
- Par le plan local de propreté, l'ensemble du collège communal marque son engagement et sa volonté de **déployer les moyens humains et financiers** nécessaires à la sensibilisation, à la participation, à la gestion de l'espace et des infrastructures/équipements et à la répression en matière de propreté publique.
- C'est un gage de **reconnaissance** du travail des agents communaux qui œuvrent de près ou de loin à maintenir la commune propre et agréable.
- Les actions en matière de propreté publique sont souvent déjà nombreuses au sein des communes et nécessitent des ressources humaines et financières importantes. Le plan local de propreté a pour objectif de les **rendre visible** et de **valoriser** ce qui existe déjà.
- Le plan local de propreté offre également aux administrations l'opportunité de faire le point sur la **balance coûts/bénéfices** des actions menées en proposant une **comptabilité** des déchets relevant des actions de propreté publique et des **coûts** qu'ils représentent. Celle-ci peut avoir des effets positifs directs en termes d'économie via par exemple l'optimisation des infrastructures/services ou le développement d'une politique d'achat adaptée, ...

## Comment l'accompagnement proposé par Be WaPP et Espace Environnement soutient les communes dans l'élaboration de leur plan local de propreté ?

- Be WaPP et Espace Environnement ont déjà accompagné plus de 90 communes dans l'élaboration de leur plan local de propreté. L'accompagnement permet aux communes de profiter d'une **expertise** dans toutes les matières techniques liées à la propreté publique ou à la conception/mise en œuvre de dispositifs participatifs en matière de cadre de vie.
- S'engager dans l'élaboration d'un plan local de propreté avec un accompagnement, c'est le gage de pouvoir remettre à l'**administration régionale** un document qui répond à leurs exigences.
- L'accompagnement a pour objectif de guider, aider, soutenir, fournir des conseils, des avis ainsi que des pistes d'amélioration.
- L'**accompagnement collectif** permettra aux communes d'obtenir une **guidance théorique** dans l'élaboration de leur plan local de propreté ainsi qu'un **partage d'expériences/réseautage** avec

d'autres communes. L'objectif est de créer des synergies entre les communes ayant entamé le même parcours.

- L'**accompagnement individuel** peut être sollicité par les communes au moment où elles en ont besoin et sur des thématiques spécifiques. Il se veut au plus proche des besoins des communes, **en lien direct** avec les agents communaux et **sur le terrain** pour les questions qui le nécessitent.
- Be WaPP met à disposition des communes de multiples **outils** qui ont pour objectif de faciliter et fluidifier le travail fourni par les agents communaux (application numérique, retours d'expérience, guide méthodologique, réseau d'échanges entre les communes, ...).
- Be WaPP a notamment développé une **plateforme web** facile à utiliser spécifiquement dédiée aux plans locaux de propreté : <https://www.planlocalproprete.be/>

Sur la plateforme :

- Toutes les informations théoriques utiles sont publiées ;
- Les outils sont centralisés ;
- Les plans locaux de propreté peuvent être encodés ;
- Les communes peuvent demander des services d'accompagnement individuel, ...